

PLAN DE RELANCE - ALIMENTATION DURABLE

L'an deux mille vingt, le **mardi 28 septembre à 10 h**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 21 septembre 2021 s'est réuni sur l'île d'Ilur - ÎLE D'ARZ sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaients présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	4 ^{ème} Vice-Président
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Gaëlle FAVENNEC	

Absents excusés :

M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
M. Paul BARRET	
Mme Nathalie COURTRAI	
Mme Sylvie SCULO	
M. Simon UZENAT	

Procuration :

Mme Nathalie COURTRAI donne procuration à M. David LAPPARTIENT
M. Ronan LE DÉLÉZIR donne procuration à M. Patrick CAMUS
M. Simon UZENAT donne procuration à Mme Anne GALLO
Mme Sylvie SCULO donne procuration à Mme Muriel CLÉRY
M. Pascal BARRET donne procuration à Mme Marie-Jo LE BRETON.

Etaients également présents :

Mme Monique CASSÉ (directrice)
Mme Morgane DALLIC (responsable du pôle Culture et Patrimoine).
M. Ronan PASCO (Responsable du pôle Mer et Littoral)
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)

PLAN DE RELANCE – ALIMENTATION DURABLE

Dans le cadre du plan France Relance mis en place par le Gouvernement, la mesure 13 - Structurer les filières locales au travers des projets alimentaires territoriaux (PAT) comprend deux volets :

- A. Dispositif national - Soutien aux PAT émergents
- B. Dispositif régional

Dans le cadre du volet B, la Préfecture de Bretagne et le Conseil régional de Bretagne ont lancé un appel à candidatures, visant à soutenir les investissements réalisés dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

Le dispositif est ouvert aux PAT labellisés ou en cours de labellisation.

Structures concernées :

Collectivités territoriales ou leurs groupements (EPCI, PÉTR), Syndicats mixtes, Chambres consulaires, Gestionnaires d'espaces naturels protégés, Établissements publics, Associations, Entreprises dont exploitations agricoles, Coopératives.

Projets et territoires éligibles :

Les actions doivent se dérouler sur le territoire de la région Bretagne. Les actions doivent se dérouler dans le cadre d'un projet alimentaire labellisé ou en cours de labellisation. Le porteur de PAT dispose d'un délai de 8 semaines à partir du dépôt de son premier dossier de demande d'aide pour faire une demande de labellisation auprès de la DRAAF Bretagne.

Actions éligibles :

Tout investissement matériel ou immatériel en lien direct avec une action opérationnelle inscrite dans le plan stratégique du PAT est éligible. Deux axes sont ciblés :

- Axe 1 : Projets de structuration de la chaîne alimentaire sur le territoire du PAT
- Axe 2 : Actions d'accompagnement pour l'amplification du PAT

Calendrier et dépôt des candidatures :

Les projets devaient être déposés au plus tard au **20 septembre 2021**.

Le consortium constitué du Parc Naturel Régional, de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, du Groupement des agriculteurs biologiques du Morbihan, de Néo56, de la Chambre d'agriculture et de Clim'actions a travaillé en 2020 au dépôt d'une candidature à l'appel à projet de la fondation Carasso (dépôt le 11/09/2020), laquelle s'est avérée infructueuse.

dans la continuité de ces travaux, le consortium, co-animé par Golfe du Morbihan Vannes agglomération et le Parc naturel régional, a déposé le 6 septembre 2021 une candidature à la mesure 13B du plan de relance, pour un projet nommé Système alimentaire territorial.

Il s'agira de renforcer les relations locales déjà créées entre producteurs, transformateurs et consommateurs. Pour encourager la production d'une alimentation saine et durable, par le déploiement de pratiques agroécologiques, l'installation agricole, la préservation de ceintures maraichères, la production de légumes secs, la production fruitière, il faudra renforcer l'accompagnement technique. Mailler la distribution de proximité permettra de renforcer l'accessibilité à une alimentation saine et durable. Le projet éclairera les choix des consommateurs pour faire évoluer les comportements alimentaires.

16 actions constituent le projet, portés par 8 partenaires (Parc, GMVA, Chambre d'agriculture, GAB56, Clim'actions, Communes de l'île d'Arz, Meucon et Vannes). Le Parc en porte 3 :

- Incitation au développement de modèles agroforestiers adaptés au territoire et aux enjeux à venir.
- Formation aux pratiques agro-écologiques pour la résilience face au changement climatique et pour favoriser la biodiversité en milieu agricole.
- Diagnostic prospectif du territoire, axé sur les enjeux d'autonomie alimentaire et de lutte contre les changements climatiques.

Enfin, le Parc participe à l'animation territoriale autour du système alimentaire, au travers de diverses actions également proposés au financement du plan de relance : communications, animation de dialogues, formations, capitalisation des expériences.

Ces activités participent à la mise en œuvre des actions 24.1 : *Développer un programme de changement de système et généraliser les pratiques de l'agro-écologie* et 24.2 : *Agir pour une assiette bénéfique et saine pour tous et le climat* du programme d'actions 2021-2023 du Parc.

Le budget total du projet déposé est de 1 093 156 € et la subvention sollicitée de 401 752 €. Le budget des actions portées par le Parc est de 179 020 € et la subvention sollicitée de 113 216 €. La période de mise en œuvre des actions s'étend de la date du dépôt au 30 juin 2023.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, Bureau Syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté et son budget
- **AUTORISE** le président à signer la convention de partenariat avec GMVA relative à la co-animation du projet et à l'exécution des actions portées par le Parc.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT